



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : SIGNATURE D'UN CONTRAT  
D'ASSISTANCE TECHNIQUE A MAITRISE  
D'OUVRAGE AVEC LA SOCIETE QUATORZE-IG**

**DÉCISION N° AU-19-307  
EN DATE DU 12 AOUT 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-8 ;

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n° 2017-4935 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Christophe Boissière, 9<sup>ème</sup> adjoint au Maire,

**VU** le projet de la Ville de Vincennes de construction d'un gymnase sur la parcelle « H » n°21 sise 106, rue de la Jarry et la nécessité d'avoir recours à une assistance technique à maîtrise d'ouvrage ;

**CONSIDERANT** la proposition d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage de la société QUATORZE-IG dont le siège social est 64 rue du dessous des Berges 75013 Paris ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** un contrat d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage avec la société QUATORZE-IG dont le siège social est 64 rue du dessous des Berges 75013 Paris et représentée par Monsieur Pierre TRANCART en qualité de Directeur Général.

Le montant de ce contrat s'élève à 19 600,00 € H.T.

**DE FAIRE FACE**, à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la  
propreté et des déplacements,

***Signé***

**Christophe BOISSIERE**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20190812-lmc1H6584H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 12/08/2019  
Date de Publication : 12/08/2019